

Les collègues du département du Gard étaient appelés par les sections CGT, Solidaires et FO à une action de grève tournante et de blocage du site de Saintenac dans le Gard les mardi 17 et mercredi 18 mai. Le niveau de participation des agents a permis de prolonger cette action jusqu'au vendredi 20 mai 2016.

Hier, le directeur départemental était invité à se présenter auprès des agents grévistes pour répondre à la plate-forme revendicative départementale. Ayant refusé de se déplacer, les secrétaires des sections syndicales sont allés lui porter es revendications, à savoir :

- le gel immédiat des 19 suppressions de postes prévus pour septembre 2016 pour le Gard ;
- le pourvoi des postes vacants C et B qui font cruellement défaut (plus de 30 emplois de C et B au mouvement de mars 2016) ;
- l'arrêt des restructurations ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois dans les années à venir.

Sur la question des restructurations, le DDFiP a prétendu ne pas avoir la main.

Sur celle des emplois, sa réponse a été :

- de souligner l'importance du volume des temps partiels accordés aux agents du départements ;
- d'affirmer que des arrêts de travail de complaisance étaient accordés à des agents du département par les médecins.

Ainsi, la direction nie le manque de personnel dû aux suppressions de postes et aux vacances d'emplois et ne propose comme alternative qu'une réduction du temps partiel accordé aux agents, et par conséquent, une attaque de leurs droits. La DDFiP du Gard s'était déjà illustrée précédemment en tentant de refuser l'octroi de temps partiels.

Les propos du directeur départemental sont similaires aux préconisations du récent rapport de la Cour des Comptes sur la masse salariale de l'Etat qui avançait qu'une hausse de la durée effective du travail pourrait permettre de faire face à une baisse des effectifs. La cour des Comptes proposait l'alignement de la durée effective sur la durée légale lorsqu'elle lui est inférieure, des actions portant sur l'absentéisme, les heures supplémentaires et la suppression de la sur-rémunération du temps partiel.

De plus, les réponses du DDFiP fait aussi échos à la loi El Khomri qui permet, entreprise par entreprise, par simple accord, de remettre en cause la législation nationale sur le temps de travail.

Les agents grévistes et leurs organisations ont été choqué de la réponse de la direction et ne

désarment pas.

Hier après-midi les agents ont participé à la manifestation interprofessionnelle.

Le blocage se poursuit aujourd'hui et une assemblée générale se tiendra sur le site de Nîmes où la question de la mise en œuvre d'autres modalités d'action pour durcir le mouvement sera posée par les organisations syndicales aux agents.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Infos / actions](#)

[2016 Mobilisations](#)

[Mobilisations DGFIP 2016](#)

[Mobilisations Code du travail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)